



Tunis le 19 mars 2020

Communiqué

Appel à la réduction de la population carcérale face à la pandémie du COVID-19

Alors que le monde entier subit une crise sanitaire sans précédent causée par le virus COVID-19, la Tunisie essaye depuis quelques semaines par des mesures législatives, sécuritaires et sanitaires de limiter la propagation du virus. Ces mesures, difficiles à mettre en place d'un point de vue logistique et humain l'ont pourtant été sans délai et dans un effort de protection de la santé publique que les associations signataires de ce communiqué saluent et soutiennent.

C'est dans cet esprit que nos associations souhaitent rappeler l'importance de porter assistance aux catégories sociales les plus vulnérables de la société, et notamment la population carcérale. En effet, une telle pandémie aurait des conséquences dévastatrices pour les détenu.e.s, qui sont bien plus vulnérables à la contamination virale qui se propage rapidement dans les espaces confinés, surpeuplés et en situation de promiscuité.

Le système carcéral tunisien souffre de surpopulation carcérale chronique, en raison notamment des textes très répressifs qui régissent la chaîne pénale, d'un recours excessif à la détention provisoire et de l'absence d'un véritable système de probation qui éviterait de recourir à l'incarcération pour des infractions mineures. De fait, aujourd'hui, beaucoup trop de tunisiens se trouvent détenus pour des infractions qui ne devraient pas comporter une peine privative de liberté.

Il est ainsi aujourd'hui urgent, pour limiter les risques de crise sanitaire en détention, de réduire drastiquement le nombre de personnes détenues. C'est dans ce sens que nos organisations offrent leur appui aux autorités concernées et proposent des recommandations simples visant notamment à limiter instamment le recours à la garde à vue et à la détention provisoire, à augmenter le recours à la libération conditionnelle et à faciliter le maintien du lien entre les détenus et leurs proches en respectant les mesures de protection sanitaire qui s'imposent

Dans ces temps difficiles les associations signataires souhaitent rappeler qu'elles continuent à mettre en œuvre leurs actions de terrain auprès des populations vulnérables, et qu'elles se tiennent prêtes à soutenir les efforts de l'Etat pour limiter la propagation du virus.

Les associations signataires :

Art Acquis, Associamed Tunisia, Association ALJIL, Association Beity pour les Femmes Sans Domicile, Association des Juristes de Sfax, Association des Magistrats Tunisiens, Association Tunisienne de Défense des Libertés Individuelles, Association Tunisienne de Lutte contre les MST et le SIDA, Avocats Sans Frontières (Bureau National), Horizon d'Enfance, Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, Organisation Contre la Torture en Tunisie, Organisation Mondiale Contre la Torture, Psychologues du Monde – Tunisie, Solidar Tunisie

Contacts : Johanna Wagman – Avocats Sans Frontières : jwagman@asf.be /+216 29 084 305 Oussama Bouagila – Organisation Mondiale contre la Torture : ob@omct.org /+216 27 842 197
